

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 29677**

Intitulé

DIPLOVIS : Diplôme visé Créateur-concepteur de mode

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Institut Français de la Mode (IFM)	Recteur de l'académie de Paris, Chancelier des universités, Directeur de l'IFM

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1969)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

240v Spécialités pluritechnologiques matériaux souples (production à caractère artistique)

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le créateur-concepteur de mode et d'accessoires a la responsabilité de concevoir et développer une ou plusieurs gammes de produits au sein des entreprises de mode et d'accessoires en cohérence avec leurs objectifs de positionnement et leurs contraintes économiques, dans un contexte international.

Pour créer ses collections, le créateur-concepteur de mode doit en permanence articuler l'anticipation de phénomènes de création internationaux et l'affirmation d'un univers personnel.

Le travail d'un créateur-concepteur de mode et d'accessoire est d'autant plus complet qu'il est capable de communiquer tant en interne de l'entreprise (studios de création, équipes marketing, commerciales, industrielles, achat...) qu'avec les parties prenantes extérieures (journalistes, commerciaux externes ou bureaux d'achat...). Cela l'amène souvent à intervenir sur toutes les composantes d'expression créative de la marque.

1- Création et conception de collections

Affirmer une vision créative, personnelle, formelle, et sociétale en repérant et anticipant les phénomènes esthétiques, les comportements des utilisateurs et/ou les tendances de mode

Élaborer le(s) concept(s) pour une collection personnelle ou pour une marque

Maîtriser l'ensemble du processus de création de collection : de l'élaboration du concept à la matérialisation des idées

Intégrer dans un processus créatif une attitude éco-responsable et des notions d'économie durable

2- Production de prototypes

Gérer tout le processus de prototypage : du dossier technique à la validation des prototypes

Calculer le coût de développement des prototypes et évaluer les coûts des produits de la gamme, de la collection

3- Stratégie d'entreprise

Participer à l'élaboration d'une stratégie d'entreprise, pour le lancement d'un label créateur, reliant univers créatif, collections, identité visuelle, communication

4- Image et Communication

Construire et communiquer les manifestations créatives et esthétiques de la marque à tous les interlocuteurs « créatifs » de la marque (photographes, architectes, graphistes...)

Communiquer l'ensemble d'un projet créatif - qu'il soit personnel ou pour une marque - en interne ou en externe auprès de consultants, bureaux de recrutement, directeurs de studios, designers, managers, journalistes.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Les titulaires du titre de créateur-concepteur de mode travaillent dans des entreprises différentes par leur taille, leur secteur d'activité ou leur localisation.

Ils peuvent soit travailler pour des entreprises, en étant salariés ou en collaborant dans le cadre de missions en tant qu'indépendants, soit créer leur propre entreprise et développer ainsi leur marque personnelle.

Les entreprises pour lesquelles le créateur-concepteur de mode travaille sont aussi bien des groupes internationaux, d'origine française ou étrangère que des PME ou des entreprises à taille beaucoup plus réduite.

Les secteurs d'activité sont diversifiés : couture, prêt-à-porter, lingerie, maroquinerie, chaussures, lunettes, bureaux de style.

Les métiers que le diplôme permet d'exercer sont : Styliste, designer, créateur, directeur de création, directeur artistique, directeur de collection, directeur de studio.

Codes des fiches ROME les plus proches :

B1805 : Stylisme

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification comporte 5 principales modalités d'évaluation :

1) Ateliers création et management : groupes mixtes d'étudiants des Programmes de Management et de Création de l'IFM. Chaque groupe travaille sur des problématiques réelles soumises par des entreprises ou liées au projet de lancement de label de l'étudiant du cycle

de création. 60% de la note est attribuée par le(s) professeur(s) ayant encadré l'atelier et tient compte du travail créatif, de la posture professionnelle et de l'assiduité de l'étudiant, dans le cadre du contrôle continu; 40% de la note est attribuée en contrôle terminal lors de la présentation devant un jury composé de la direction du programme, de professionnels et des professeurs responsables de l'atelier. Cette évaluation consiste en une présentation complète du projet (détails du concept incluant inspirations et recherches, matériaux, couleurs, détails, cible, illustrations des lignes développées, plan de collection le cas échéant...). Un atelier est validé si l'étudiant obtient une note globale supérieure ou égale à 10/20. Afin d'obtenir le diplôme de Créateur-concepteur de mode de l'IFM, l'étudiant doit valider chaque atelier.

2) Les cours sont évalués en contrôle continu.

3) L'Evaluation de synthèse a lieu en fin de second semestre, avant le stage en entreprise. Chaque étudiant présente son univers créatif à travers l'ensemble de ses collections et/ou projets à un panel de professionnels (directeur général, directeur artistique, directeur industriel, directeur marketing, directeur de la communication...) représentatif des différents interlocuteurs d'un designer. La capacité de l'étudiant à communiquer sur son univers et sa vision créative est l'élément essentiel de la notation. L'étudiant doit obtenir une note supérieure ou égale à 10/20 à l'Evaluation de Synthèse.

4) Le stage conventionné est soumis à deux types d'évaluation :

a) L'évaluation par le tuteur de stage en entreprise (60% de la note finale). Une fiche d'évaluation, fournie par l'IFM, est complétée par le tuteur de l'étudiant et permet d'attribuer une note sur 20. Les critères d'évaluations sont les suivants :

- Appréciation du comportement en entreprise (assiduité, présentation, intégration, dynamisme...);
- Appréciation de l'efficacité de l'étudiant dans son travail : (utilisation des connaissances, capacité pour le travail en équipe, réactivité, opérationnalité, initiative...);
- Appréciation des résultats de la mission de l'étudiant (qualitatifs et quantitatifs)

b) La soutenance orale (40% de la note finale) devant un jury composé du tuteur de l'étudiant en entreprise, du Directeur du Programme de Création et du Directeur Recrutement et Gestion des Carrières. Cette soutenance repose sur la rédaction d'une note de synthèse de 5 à 10 pages maximum.

5) Jury de fin d'études : Un jury de fin d'études se réunit chaque année pour examiner les résultats et le déroulement de la scolarité de chacun des étudiants du Programme de Création. Au vu de ces résultats qui portent sur l'ensemble de la scolarité, le jury prend une décision d'attribution, de non attribution ou de report d'attribution du diplôme de Créateur-concepteur de mode de l'IFM.

Condition d'attribution de la mention « Distinction » : La mention « Distinction » est attribuée par le jury de fin d'études aux étudiants qui ont obtenu une moyenne annuelle de 16/20 (hors note de stage en entreprise) entre les unités d'enseignement et l'Evaluation de Synthèse.

Validité des composantes acquises : non prévue

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION OUI NON		COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Président du jury : enseignant-chercheur désigné par le recteur d'académie Vice-président du jury : enseignant-chercheur désigné par le recteur d'académie Le directeur général de l'IFM Le directeur général adjoint de l'IFM Le directeur du programme <i>postgraduate</i> de création de l'IFM Le directeur recrutement et gestion des carrières de l'IFM Participation d'un représentant du recteur
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Président du jury : enseignant-chercheur désigné par le recteur d'académie Vice-président du jury : enseignant-chercheur désigné par le recteur d'académie Le directeur général de l'IFM Le directeur général adjoint de l'IFM Le directeur du programme <i>postgraduate</i> de création de l'IFM Le directeur recrutement et gestion des carrières de l'IFM Participation d'un représentant du recteur
En contrat de professionnalisation	X	
Par candidature individuelle	X	

Par expérience dispositif VAE	X	Président du jury : enseignant-chercheur désigné par le recteur d'académie Vice-président du jury : enseignant-chercheur désigné par le recteur d'académie Le directeur général de l'IFM Le directeur général adjoint de l'IFM Le directeur du programme <i>postgraduate</i> de création de l'IFM Le directeur recrutement et gestion des carrières de l'IFM Participation d'un représentant du recteur
-------------------------------	---	---

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 8 mars 2001 relatif aux diplômes délivrés par les établissements d'enseignement supérieur technique privés et consulaires reconnus par l'Etat, publié au JO n°64 du 16 mars 2001 et au BOEN n°14 du 5 avril 2001

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

arrêté du 8/7/2016 , BOESR du 25/8/2016

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Environ 30 titulaires par an. Un réseau de plus de 250 anciens.

Autres sources d'information :

www.ifm-paris.com

Lieu(x) de certification :

Institut Français de la Mode (IFM) : Île-de-France - Paris (75) []

Institut français de la mode (IFM) : Île-de-France - Paris (75) Paris
36 quai d'Austerlitz, 75013 Paris

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Institut français de la mode (IFM) : Île-de-France - Paris (75) Paris
36 quai d'Austerlitz, 75013 Paris

Historique de la certification :

Certification précédente : <http://www.rncp.cncp.gouv.fr/grand-public/visualisationFiche?format=fr&fiche=16640>

Arrêté du 18 avril 2013 publié au Journal Officiel du 28 avril 2013 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau I, sous l'intitulé "Créateur-concepteur de mode" avec effet au 01 juillet 2007, jusqu'au 28 avril 2018